



Le Belvédère

de Saint-Nicolas



Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

21T, rue Sainte Colette

54500 Vandœuvre-les-Nancy

09 75 64 56 83 - 54p.nancy@fsspx.fr

N° 119 - Janvier 2022

Editorial

Le Grand Moyen

Les vœux que l'on formule en ce début d'année sont quelque peu mitigés dans la bouche de certains... En raison de l'accablement produit par les deux années précédentes, certains doutent de pouvoir espérer que s'ouvre « une bonne année » en ce mois de janvier. On peut alors regarder en arrière, de manière nostalgique, et désirer être ailleurs ou en d'autres temps. Nous pourrions craindre le devoir qui se présente à nous

et répéter les paroles du Jardin des Oliviers : « S'il est possible que ce calice passe loin de moi... » Et pourtant il est des choses que nous ne pouvons changer aisément et par lesquelles nous aurons à passer ; l'épreuve est le creuset de la sainteté. « J'aurais voulu que cela n'ait pas à arriver de mon temps », pourraient dire certains. A quoi nous pourrions faire cette sage réponse : « Moi aussi, et il en va de même pour tous ceux qui vivent en de pareils temps. Mais il ne leur appartient pas de décider. Tout ce qu'il nous appartient de décider, c'est ce que nous comptons faire du temps qui nous est imparti. » Nous sommes bien de cette époque présente et ne pouvons changer cela, alors quelle vie voulons-nous y mener ?

Faisant écho aux chronologies de l'abbé Roy que vous avez lues dans les précédents numéros, il

nous est utile de rapporter ici un épisode tiré du Livre de l'Exode¹, alors que les Hébreux cheminent de l'Égypte vers la Terre promise. Après qu'ils soient arrivés au lieu appelé Raphidim et qu'ils aient bu à l'eau du rocher, ils sont attaqués par l'armée des Amalécites. Alors que Josué combat dans la plaine avec le peuple contre les troupes d'Amalec, Moïse monte sur une colline avec Aaron et Hur pour prier, « ayant la verge de Dieu



en sa main. » Etendant les bras vers le ciel, Moïse intercède pour ceux qui combattent et tant qu'il avait les bras étendus, Israël était victorieux ; dès qu'il faiblissait, Israël était dominé. Aaron et Hur, ayant fait asseoir Moïse sur une pierre, maintinrent les bras de celui-ci élevés et la bataille fut gagnée. Cet épisode tiré de la Sainte Ecriture nous enseigne l'importance primordiale de la prière et se fait l'écho des paroles de Notre-Seigneur : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire.² » Cela nous conduit aussi à reporter notre espérance non sur nos seules forces naturelles, mais à voir que Dieu, qui sait notre détresse et nos faiblesses, se tient prêt à répondre favorablement aux demandes que nous adresserions au Ciel.

1- Exode XVII, 8-16.

2- Jean XV, 5.

« Dieu veut notre salut ; mais pour notre plus grand bien, il veut nous voir sauvés en vainqueurs. Durant notre existence terrestre, nous aurons à vivre en une guerre continuelle. Pour nous sauver, il nous faudra combattre et vaincre. (...) Un roi, remarque saint Bonaventure, taxerait d'infidélité le capitaine qui, assiégé dans une place, ne lui réclamerait pas de renforts. ³ » **La prière est le moyen nécessaire à toute œuvre surnaturelle.** Que ce soit pour notre sanctification personnelle ou pour faire avancer le règne de Dieu sur la terre, nous ne pouvons entreprendre ces œuvres avec succès sans puiser à la source des grâces par nos prières. Notre combat doit recevoir de Dieu sa victoire, selon l'expression de sainte Jehanne d'Arc et c'est la prière qui nous ramène dans cette perspective. Loin de changer Dieu, elle nous conforme plutôt à Lui ; la prière nous apprend que toutes choses sont en ses mains et qu'Il peut tout, alors, selon le mot de saint Paul, nous aussi pouvons tout en Celui qui nous fortifie !

« Selon saint Bernardin de Sienne, la prière est une ambassadrice fidèle, avantageusement connue du roi du ciel. Habitée à être reçue jusque dans la chambre royale et à fléchir par ses instances le cœur d'un roi enclin à la pitié, elle en obtient toute espèce de secours pour nous, pauvres malheureux, qui gémissons, en proie à tant de luttes et de misères, dans cette vallée de larmes. ⁴ » Si Dieu sait nos besoins, mais s'Il est prêt à combler la moindre de nos misères, **Il attend cependant nos demandes** pour se livrer avec une infinie bonté à tant de largesses à notre égard ; c'est le sens même des sentences évangéliques si nombreuses qui nous invitent à la confiance en Dieu. Pour recevoir, il faut d'abord demander, pour que Dieu ouvre, il faut frapper à sa porte, ce que fait la prière.

Dans ces temps un peu troublés et cause de plus d'une incertitude, le recours à la prière est plus que jamais nécessaire. Ou que nous ayons été irréguliers jusqu'ici dans nos dévotions, ou que nous les ayons faites avec fidélité, nos prières doivent se renforcer dans la mesure que nous leur donnons. Nous nous plaignons souvent de vivre dans un monde sans Dieu et hostile au christianisme, mais que faisons-nous pour vivre unis à Dieu dans nos jour-

nées ? Que faisons-nous pour contrer l'influence délétère du monde en armant notre âme d'une vraie vie spirituelle ? Que faisons-nous également pour faire rayonner notre foi autour de nous et dans la société elle-même ? S'il y a une résolution à prendre, surtout quand les choses ne vont pas bien autour de nous, c'est de nous rapprocher de Dieu. Car si la prière donne accès aux arsenaux des grâces célestes, elle est aussi l'élévation de l'âme vers Dieu. Pour vivre ici-bas dans la perspective des réalités célestes, il faut s'y hisser régulièrement par le recueillement, les présenter à notre regard de foi et en augmenter chaque jour le désir. Quand saint Thomas d'Aquin dit que pour être saint il faut le vouloir, c'est parce que l'exercice de la charité est attaché à la volonté. Pour aimer Dieu et notre destinée éternelle puissamment, il faut nous la rendre désirable chaque jour davantage, de façon ensuite à agir tout au long de nos journées mus par ce désir et cet amour des choses du Ciel. La prière, et la prière intérieure, sont propres à nous entretenir ou à nous relancer dans cette perspective.

Par le passé et faisant suite à des appels de la papauté ou des Ordinaires, des croisades de prières ont pu être menées pour des intentions graves et parfois pour la préservation de périls pour la chrétienté. L'Autriche a prié à maintes reprises et par deux fois Vienne a été sauvée des Turcs qui ont assiégé vainement la capitale impériale, elle a encore eu recours au chapelet quand l'occupation communiste l'a menacée en 1945 et en a été finalement préservée. Il y a eu aussi Lépante, ou encore la victoire des Polonais au sortir de la première guerre mondiale qui évitèrent aussi le fléau du communisme par le miracle de la Vistule. La Sainte Vierge Marie l'a rappelé elle-même à maintes reprises à Lourdes, à Fatima, mais aussi spécialement à Pontmain de manière pressante : « Mais priez mes enfants ! » Sa venue a signé l'arrêt des avances prussiennes sur le terre de France. La prière est le moyen auquel il nous faut recourir avec ferveur, et le chapelet tout particulièrement. Nous avons un devoir d'élever nos voix vers le ciel. Dieu veut répandre ses grâces

3— *Le Grand Moyen de la Prière*, les plus beaux textes de saint Alphonse, Apôtre du foyer, pages 48,50.

4— Idem, page 54.

sur les âmes mais il y a tant de « grâces qu'on ne lui demande pas, » comme l'a dit Notre-Dame à la rue du Bac ; « il y a tant d'âmes qui tombent en enfer parce que personne ne prie ou se sacrifie pour elles, » a-t-elle même ajouté à la Cova da Iria. « Priez pour le monde rempli de pécheurs, que la grâce abonde dans les pauvres cœurs, » chantons-nous dans l'*Ave Maria de Lourdes*, alors qu'attendons-nous pour mettre cela en pratique.

Peut-être avons-nous laissé le monde réduire notre horizon et nos préoccupations sont-elles devenues trop terrestres ou trop égoïstes... Alors il est temps de nous réveiller ! Un moyen de le faire nous est donné par une **initiative de prières** lancée par des laïcs et partie de cette Autriche qui a tant de fois éprouvé l'efficacité du rosaire. Le détail pratique de cet élan intitulé « La France prie » est détaillé ci-contre. Consistant à sortir de chez soi et à réciter chaque semaine, le mercredi de préférence, un chapelet en public pour la France et que cesse cette situation, elle est aussi l'occasion d'une prédication publique et d'une œuvre de bien commun par des prières spécifiquement tournées vers le bien public, ainsi « placé sous la protection de la Sainte Vierge. » En une semaine, s'est formée une vague qui a déferlé sur la France, en Métropole comme en Outre-mer. A ce jour, ce sont déjà plus de 1 300 lieux répertoriés qui ont vu affluer ou une personnes ou des dizaines et cela n'est pas passé inaperçu, si bien que le journal *La Croix* s'est senti obligé de faire un article dès le lendemain du premier mercredi, l'écho de ce mouvement en France ayant même retenti jusqu'aux Etats-Unis.

Le début de l'année liturgique demandait de

Initiative „LA FRANCE PRIE“

De quoi s'agit-il ?	Récitation du chapelet sur la place publique, au mieux avec des cierges bénis laissés après sur place.
Quand ?	De préférence le mercredi soir à 18 heures, en union avec de nombreux groupes à travers le monde.
Où ?	Dans chaque quartier de nos villes, dans chaque village de France devant un calvaire, une église, une statue dont notre pays est parsemé.
Qui ?	Toutes les personnes de bonne volonté qui souhaitent réciter le chapelet. Que l'on soit seul, en famille, avec des amis, avec ou sans prêtre, chacun dans son village ou son quartier.
Comment ?	Debout, à genoux, chacun comme il le souhaite et comme la météo le permet, à voix haute sans haut-parleur. Si un prêtre est présent il lui est réservé de faire une petite intervention à caractère purement religieux et de bénir les participants en fin de chapelet. On peut aussi chanter quelques chants et prier Saint-Joseph. Durée conseillée : au total environ 30 minutes.
Pourquoi ?	Pour confier notre pays qui subit actuellement une crise sociétale des plus graves de son histoire à la Très Sainte Vierge Marie et l'implorer pour qu'elle vienne en aide à ses habitants.
Dans quel but ?	Il s'agit de poser un acte public de prière et de témoignage de notre Foi et donc de réciter ce chapelet en public partout en France pour ainsi mettre le domaine public sous la protection de la Sainte Vierge.
Jusqu'à quand ?	Jusqu'à ce que la crise actuelle se soit résolue de manière pacifique et que la paix et la liberté soient revenues dans notre société.

Faisons ressusciter maintenant nos calvaires et nos statues à travers la France que nos aïeux ont battis pour que l'on y prie.

Confions la crise actuelle et notre pays à la Sainte Vierge qui saura écouter la prière de ses enfants.

Prions pour les autorités civiles et ecclésiastiques afin qu'ils prennent conscience de leur responsabilité pour le bien commun, la paix et la liberté dans la société et agissent en fonction dans le respect du droit naturel.

Publicité : invitez toutes vos connaissances sur ce groupe [Telegram](#), inscrivez votre chapelet (lieu précis, jour et heure), prenez-en une photo (participants vus de dos, photo prise en direction du calvaire) et envoyez-là sur le groupe.

Que faire si je me retrouve seul ? Le nombre des participants au chapelet n'est pas ce qu'il y a de plus important. Ce qui compte c'est qu'une personne au moins prie dans chaque coin de France.

Est-ce légal ? La liberté de la pratique religieuse en public et en groupe est garantie par la Constitution et par de nombreuses conventions et traités. Il faut toutefois respecter les normes en vigueur au lieu où l'on se trouve. Il est important de ne pas gêner la circulation, de rester dans un regroupement à caractère EXCLUSIVEMENT religieux.

Depuis 6 semaines, partant d'Autriche puis en Allemagne, Suisse, Italie, Slovaquie, République Tchèque et même jusqu'en Australie et au Canada, les catholiques se retrouvent déjà en plus qu'un millier d'endroits chaque mercredi à 18 heures pour réciter le chapelet en public. Rejoignons-les !

nous réveiller, ce début d'année civile est à nouveau chargé du même appel. Si vous avez été jusqu'ici un peu endormis par le monde et ses facilités voire ses soucis, revenez maintenant davantage vers Dieu par une prière personnelle plus régulière et plus profonde, par ces prières publiques qui vous font poser des actes forts pour le salut de nos sociétés et de notre prochain. Les cas d'âmes voulant se rapprocher des sacrements et de la Tradition ont déjà commencé à Nancy rien qu'en deux mercredis !

Bonne et sainte année, fervente et le chapelet à la main !

Abbé Grégoire Chauvet +

Après le séisme déclenché le 16 juillet 2021 par le *Motu proprio Traditionis custodes*, la secousse réplique vient de se produire. Le 18 novembre 2021, le Pape François approuve la publication d'un document qui sera signé officiellement par le préfet de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements le 4 décembre, avant d'être publié le 18 décembre 2021. Ce document est une réponse aux '*dubia*' – doutes – concernant l'application du *motu proprio* du mois de juillet. Il ne s'agit pas de théologie, mais de consignes pratiques.

Au cas où certains auraient encore des doutes sur la malveillance évidente du pape envers toute forme de Tradition dans l'Eglise, la réponse aux *dubia* vient enfin dissiper tous leurs doutes. Il n'est plus temps de débattre sur la possibilité ou l'impossibilité de sauvegarder encore un peu de Tradition dans l'Eglise dans l'une ou l'autre circonstance. Il n'y a qu'à lire et appliquer. Les consignes sont aussi simples que claires.

La messe tridentine ne peut être célébrée que dans une église ou chapelle non paroissiale. On ne tolérera le rite tridentin dans une église paroissiale que s'il n'y a "scrupuleusement" pas d'autre possibilité. Dans tous les cas, les messes tridentines ne seront pas annoncées dans les lieux de culte paroissiaux et on veillera à ce que ces messes n'aient pas lieu à l'occasion des activités paroissiales, de manière à ne faire aucune publicité au rite traditionnel ni attirer les fidèles vers ce rite en voie de disparition. Il faut aussi faire sentir aux fidèles de sensibilité traditionnelle que leur attitude est anormale et qu'ils doivent se faire à l'idée d'assister un jour au rite normatif de Paul VI. Heureusement, le document précise qu'il ne s'agit en aucun cas de marginaliser ces fidèles, ce qui nous rassure...

Les prêtres désireux de célébrer la messe traditionnelle ne peuvent obtenir une autorisation qu'à la condition de reconnaître « la validité et la légitimité de la réforme liturgique, les dictats du Concile Vatican II et

du Magistère des Souverains Pontifes » et de concélébrer avec l'évêque lors de la messe chrismale. Un prêtre qui ne remplirait pas ces conditions ne pourrait plus « continuer à bénéficier de cette concession ». Autrement dit, on peut encore porter la soutane et parfois célébrer dans le rite traditionnel, mais on doit dans tous les cas prêcher le modernisme et inciter les fidèles à assister au nouveau rite protestantisant de la messe.

L'autorisation de célébrer la messe tridentine ne peut être donnée par l'évêque qu'après avoir obtenu l'autorisation du Saint Siège lui-même. En définitive, le Saint Siège s'est réservé la faculté d'autoriser la célébration dans le rite ancien, en utilisant les évêques comme intermédiaires. Le Saint Siège recommande par ailleurs de ne donner les autorisations qu'à titre temporaire, pour une période bien définie, de manière à pouvoir contrôler à l'échéance que les conditions susmentionnées sont bien remplies. Cette autorisation ne vaut que sur le diocèse gouverné par l'évêque : qui voyage dans un autre diocèse doit demander une nouvelle autorisation à l'évêque qui s'y trouve. L'éventuel remplaçant du prêtre autorisé mais empêché, le diacre qui participe au rite traditionnel, et tous les « ministres institués » (séminaristes non encore diacres, qui correspondent aux clercs mineurs dans la hiérarchie traditionnelle de l'Eglise), doivent eux aussi obtenir des autorisations supplémentaires pour célébrer ou participer à la célébration de la messe tridentine : l'autorisation donnée au seul célébrant ne suffit pas. Cela fait beaucoup d'autorisations à demander, à trop d'évêques, et dans beaucoup trop de cas (pèlerinages, voyages, ministère dans un autre diocèse pour la prédication d'une retraite, par exemple, etc...). Ne surtout pas oublier que le recours au Saint Siège est nécessaire pour chaque cas... De quoi décourager les plus enthousiastes !

Enfin, le document prévoit explicitement et très précisément qu'il est impossible de biner dans le rite traditionnel. Celui qui célèbre une messe traditionnelle ne peut pas en célébrer une deuxième – encore moins une troisième – le même jour, fut-ce un dimanche ou un jour de fête solennelle avec une grande affluence de fidèles. Comment, alors, répondre à la demande légitime des fidèles pour lesquels une seule messe ne suffit pas à cause de l'exiguïté du lieu de culte ? Le document apporte une réponse très simple : qu'ils assistent à la messe dans le nouveau rite ! Quant aux prêtres de paroisse qui célèbrent quotidiennement dans le nouveau rite, ils n'ont pas la faculté de biner pour pouvoir célébrer dans le rite traditionnel. Qui veut célébrer la messe traditionnelle ne doit pas avoir de messe de Paul VI à célébrer ce jour-là.

Après cette série de mesures accablantes contre la messe traditionnelle, certains lecteurs se demanderont ce qu'il en est de la célébration des autres sacrements dans le rite traditionnel. Le document donne une mesure beaucoup plus simple et facile à appliquer : c'est terminé ! Baptêmes, confessions, extrêmes onctions et mariages doivent être célébrés dans le nouveau rite. La célébration de ces quatre sacrements dans le rite traditionnel ne peut désormais être accordée par l'évêque qu'au sein des paroisses personnelles canoniquement érigées. Ce sont des groupes non territoriaux, qui ne dépendent pas d'un lieu, mais d'un prêtre ou d'une église, et auxquels on concède la faculté de célébrer la Liturgie dans le rite traditionnel, y compris pour les sacrements susmentionnés. En dehors de ces paroisses personnelles, en particulier dans les églises paroissiales et les basiliques, il est désormais interdit d'accueillir le rite traditionnel pour les baptêmes, confessions, mariages et funérailles.

Quant au sacrement de Confirmation et à l'ordination des prêtres, le rite traditionnel est totalement aboli, même au sein des paroisses personnelles. Les futurs prêtres des communautés ne relevant plus de la commission *Ecclesia Dei* doivent se faire à l'idée de recevoir un jour le pouvoir sacerdotal dans le rite qu'ils n'ont

pas choisi, pour lequel ils ne pensaient pas être ordonnés, et qu'ils vont devoir célébrer de gré ou de force. Les jeunes chrétiens issus de ces communautés recevront le sacrement du don de force dans la Foi par un rite qui l'affaiblit. Cela faisait déjà longtemps qu'ils le recevaient des mains de ceux qui la détruisent.

Comme le précise le document, « Le premier objectif est de poursuivre la recherche constante de la communion ecclésiale qui s'exprime en reconnaissant dans les livres liturgiques promulgués par les Pontifes Paul VI et Jean-Paul II, conformément aux décrets du Concile Vatican II, l'unique expression de la *lex orandi* du Rite romain. [...] Le Pape François nous rappelle que la réforme liturgique est irréversible. »

Ce document met définitivement fin à une illusion vieille de plus de trente ans : il ne peut y avoir de vrai catholicisme – par définition traditionnel – reconnu et protégé par des autorités qui sont modernistes, et qui n'occupent les postes d'autorité dans l'Église qu'afin d'égarer plus efficacement les âmes. Il n'est pas possible de s'opposer au poison doctrinal du Concile Vatican II, et à la nouvelle liturgie qui le véhicule, sans s'opposer ouvertement aux autorités qui propagent l'hérésie moderniste. La tradition apparente, celle qui prétendait être officiellement reconnue par le Vatican, a vécu. Chaque Catholique se trouve désormais, en conscience, devant une décision à prendre. Il s'agit de choisir entre les vrais gardiens de la Tradition et ses fossoyeurs.

Abbé Thierry Roy+

Naissance du Roi des rois



Les belles fêtes de la Nativité et de l'Épiphanie ont été l'occasion de belles cérémonies et de moments de convivialité pour le prieuré.



« Voulez-vous une part, monsieur l'abbé ? »



Petit apostolat de quartier lors de la galette des rois avec les élèves de l'école chez nos boulangers de la rue Oudinot. Bientôt rendez-vous pour les pains de sainte Agathe !

Messes dominicales du prieuré (en principe)

11h00	10h00	10h00	8h30	1 ^{er} et 3 ^{ème} dimanches 17h00
Chapelle du Sacré-Cœur	Chapelle Saint Roch	Chap. de l'Annonciation	Chap. du Sacré-Cœur	Eglise Saint Martin
65, rue du Maréchal Oudinot 54000 NANCY	94, rue du Maréchal Foch 57130 ARS-sur-MOSELLE	22, avenue Irma Masson 52300 JOINVILLE	41, rue de la filature 88460 CHENIMENIL	55160 LES EPARGES

Pour aider l'apostolat en Lorraine

Vous pouvez faire un don :

- ◆ Par chèque
à l'ordre du *Prieuré Saint-Nicolas*
- ◆ Par l'enveloppe du denier du culte dans la quête
- ◆ Par virement (cf. ci-contre)

Un reçu fiscal vous sera adressé sur demande.

Le compte à créditer est le suivant :

Titulaire : FSSPX PRIEURE ST.-NICOLAS-NANCY
Code Banque : 30002 Code Guichet : 05922 Compte n° 0000079346V
Clef RIB : 45
Domiciliation : CL BDI ROUEN SDC
IBAN : FR37 3000 2059 2200 0007 9346 V45 BIC : CRLYFRPP

